

## Qui sont nos Porteurs et nos Porteuses d'eau ?

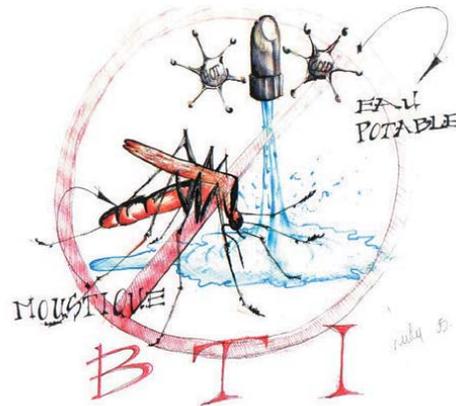
Dans la Coalition *Eau Secours!*, il y a des Porteurs et des Porteuses d'eau. Des citoyens et citoyennes au-dessus de tout soupçon qui ont accepté de mettre leur intelligence et leur notoriété au service de l'eau. Ils livrent avec nous ce qu'il conviendra de nommer « la bataille de l'eau » dans l'histoire. Voici nos premiers Porteurs d'eau. Beaucoup d'autres vont se joindre à eux bientôt comme un beau barrage contre toute idée de privatiser notre eau, de la capter ou de l'exporter sans réfléchir et sans notre consentement collectif.

## Nos Porteurs et Porteuses d'eau sont :

Alexandrine Agostini : comédienne	Suzanne Jacob : écrivaine
Madeleine Arbour : artiste-designer	Albert Jacquard : généticien
Frédéric Back : Cinéaste-illustrateur	Gisèle Lamoureux : biologiste-botaniste
Julos Beaucarne : poète, auteur-compositeur	Georges Langford : auteur-compositeur-écrivain
Soraya Bénitez : auteure-compositrice	Yves Langlois : cinéaste
Jean-Pierre Bonhomme : journaliste	Abby Lippman : épidémiologiste
Denise Boucher : écrivaine	Pauline Martin : comédienne
Nicole Boudreau : communicatrice	Yves Michaud : communicateur
Gary Caldwell : sociologue	Robert Mondrier : cinéaste
Marc Chabot : essayiste, écrivain et parolier	Pierre Morency : poète-dramaturge
Michel Chartrand : syndicaliste et communicateur	Patrick Normand : auteur-compositeur
La Corde de Bois : musiciens, auteurs-compositeurs	Françoise Ouellette : écrivaine
Cowboys Fringants : auteurs-compositeurs	François Parenteau : chroniqueur
Pierre Dansereau : écosociologiste	Hélène Pedneault : écrivaine
Caroline Desbiens : auteure-compositrice	Claire Pelletier : auteure-compositrice
Louise Desjardins : écrivaine	Pol Pelletier : comédienne
Dobacaracol : auteures-compositeuses-musiciennes	Hélène Pelletier-Baillargeon : écrivaine
Jean Drouin : médecin	Riccardo Petrella : professeur d'économie internationale
Jacques Dufresne : philosophe	Hubert Reeves : astrophysicien
Raoul Duguay : poète-philosophe-auteur-compositeur	Judi Richards : auteure-compositrice
Catherine Durand : auteure-compositrice	Zachary Richard : auteur-compositeur
Marc Favreau (Sol) : comédien	Bruno Roy : essayiste-poète-romancier
Andrée Ferretti : écrivaine	Armande Saint-Jean : professeure de communication
Pierre Flynn : auteur-compositeur	Marie-Claire Séguin : auteure-compositrice
Fred Fortin : auteur-compositeur	Richard Séguin : auteur-compositeur
Jean-Claude Germain : dramaturge	Edith Smeesters : biologiste
Daniel Green : environmentaliste	Dr. David T. Suzuki : vulgarisateur scientifique
Lorraine Guay : animatrice-communicatrice	Anne Sylvestre : auteure-compositrice
Micheline Guérin : comédienne	Nicole Tremblay : peintre-muraliste-verrier
André Hade : professeur de chimie/biochimie	Louise Vandélaç : sociologue
	Gilles Vigneault : auteur-compositeur

## UNE PRATIQUE ENCADRÉE

Les traitements au Bti ne sont recommandés que pour les territoires d'une certaine superficie, par exemple une municipalité, et ce, seulement quand les risques ont été évalués. Un traitement sur une petite surface, par exemple un terrain privé, n'aura pas de répercussions significatives sur le développement des maringouins puisque ceux-ci se déplacent en volant. De plus, l'application d'un larvicide ou d'un autre insecticide dans un milieu aquatique qui se déverse dans un lac, un ruisseau, une rivière ou un fossé, nécessite un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Et généralement, on aura mis des affiches pour recommander d'éloigner les enfants et les animaux de compagnie des zones traitées.



## LE CONTRÔLE DES INSECTES NUISIBLES... SEULEMENT QUAND C'EST NÉCESSAIRE!

Avant de recourir à l'épandage de Bti et ce, même si aujourd'hui le Bti semble inoffensif pour les humains, les autres mammifères, les poissons, les oiseaux et les amphibiens, on se doit de se poser la question suivante : « Pourquoi veut-on éliminer les insectes piqueurs nuisibles ? Est-ce seulement pour une question de confort ? » *Eau Secours!* est d'avis que cette seule raison n'est pas justifiable. Il faut plutôt apprendre à les accepter dans notre paysage, à cohabiter tous ensemble. Toute pression exercée sur un organisme finit par le modifier et permettre son adaptation, ce qui a pour conséquence la création d'organismes hyper-résistants et les déséquilibres écologiques qui en découlent. Voilà pourquoi, à notre avis, on ne devrait pas utiliser le Bti à outrance. Par contre, dans le contrôle du virus du Nil occidental, *Eau Secours!* reconnaît que l'usage du Bti est une bien meilleure alternative que la pulvérisation de pesticides chimiques.

## UNE ACTION CITOYENNE

Dans l'éventualité où vous, citoyennes et citoyens, êtes confrontés à un projet de pulvérisation au Bti par votre municipalité, il faut d'abord vous assurer que la pulvérisation est justifiée et nécessaire. Ensuite, si des travaux d'arrosage sont planifiés, assurez-vous que votre municipalité possède les certificats d'autorisation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Votre vigilance est capitale!

Un dossier plus détaillé ainsi que les références consultées sont disponibles sur [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org).

Préparé par le Comité de la recherche et de la sensibilisation

Août 2005



## Attention moustiques !!!



## Le Bti et la lutte contre les insectes nuisibles

Coalition **Eau Secours!**  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

C.P. 55036 CSP Fairmount  
Montréal (Québec) H2T 3E2

Téléphone : 514-270-7915

Courriel : [webmaster@eausecours.org](mailto:webmaster@eausecours.org)

Télécopie : 514-276-8404

Site : [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)

**Au Québec, le Bti – un insecticide biologique – est employé depuis de nombreuses années dans plus d’une vingtaine de villes pour combattre les maringouins et les mouches noires qui constituent une nuisance pour la population.**

### QU’EST-CE QUE LE BTI ?

Le Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*) est une bactérie larvicide (qui tue les larves) vivant naturellement dans les sols de plus de 15 pays. Au Québec, malgré que le Bti n’ait pas été répertorié officiellement jusqu’à ce jour, on croit qu’il constitue une partie de la flore microbienne normale.

Le Bti est habituellement appliqué directement dans l’eau stagnante où pondent les maringouins et les mouches noires (mares d’eau, petits étangs, marais, réservoirs artificiels et fossés après drainage). Dans la plupart des cas, le Bti est étendu par des personnes se déplaçant dans la zone choisie avec un réservoir qu’ils portent sur le dos et contenant l’insecticide sous forme liquide. Dans certains secteurs difficiles d’accès, le Bti est appliqué sous forme de granules à l’aide d’un avion ou d’un hélicoptère.

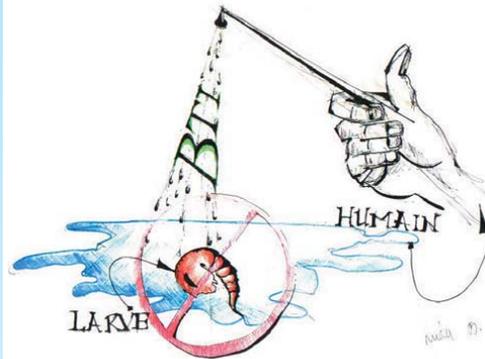
### COMMENT AGIT LE BTI ?

Pendant l’étape de sporulation<sup>1</sup> de son cycle de vie, la bactérie sécrète une protéine cristallisée (protoxine) qui est néfaste seulement pour les larves de moustiques (maringouins) et de mouches noires. Ces cristaux microscopiques sont absorbés par les larves des insectes lorsque ces dernières se nourrissent. Dans le milieu alcalin du tube digestif de ces insectes, les cristaux se dissolvent et se changent en molécules protéiques toxiques qui perforent les parois de leur estomac. Les insectes cessent généralement de s’alimenter dans les heures suivant leur exposition au Bti et meurent en quelques jours.

1. Formation de spores, ces formations cellulaires qui assurent la dissémination de l’espèce.

### DES EFFETS...

Comme le Bti est directement appliqué sur le milieu naturel, il est tout à fait légitime de se questionner à propos de ses effets sur l’environnement et la santé humaine.



### ... SUR L’ENVIRONNEMENT

La toxine insecticide du Bti est rapidement biodégradable dans l’environnement par les rayons solaires et les micro-organismes : elle serait effective jusqu’à 48 heures dans l’eau. Après, elle se disperse graduellement et adhère aux particules organiques en suspension.

Puisqu’à un moment de leur cycle de vie, la majorité des prédateurs aquatiques (poissons, amphibiens, oiseaux, etc.) se nourrissent presque exclusivement de mouches noires, l’élimination des insectes piqueurs d’un écosystème à la suite d’un arrosage au Bti obligerait de nombreux prédateurs à se tourner vers d’autres sources d’alimentation. Le Bti aura donc un effet négatif sur la chaîne alimentaire en rompant l’équilibre naturel du milieu. Moins l’écosystème local abritant la population de mouches noires ou de maringouins traitée au Bti contient d’espèces, plus cet écosystème sera affecté par la disparition de ceux-ci.

### ... SUR LES SOURCES D’EAU POTABLE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Bti serait sécuritaire pour les organismes vertébrés (y compris les humains) et invertébrés non ciblés et n’affecterait qu’un très petit groupe d’insectes. Pour qu’elle soit nocive, la protoxine sécrétée par la bactérie doit être ingérée par un organisme qui possède un tube digestif à pH hautement alcalin. Les cristaux de Bti ne sont donc toxiques que pour certains insectes et sont sans danger pour les mammifères en raison de l’acidité plus importante de leur tube digestif.

L’application de Bti sur de l’eau potable traitée n’est pas permise, quoique l’on estime que le Bti pourrait être employé dans l’eau de consommation sans que cela puisse représenter des risques significatifs pour la santé. En se basant sur l’absence de risque pour la santé humaine et un long passé d’utilisation sans aucun danger du Bti et autres variétés de Bt, l’Agence canadienne de réglementation de la lutte anti-parasitaire, l’ARLA<sup>2</sup>, avance que la pulvérisation de produits homologués contenant du Bti sur des nappes d’eau servant à la consommation humaine est inoffensive pour la santé humaine et pour la sécurité en général. Toutefois, l’application directe de Bti sur l’eau potable traitée est une pratique inacceptable; l’ARLA a classé presque tous les produits à base de Bti dans la catégorie à usage « restreint », car ils ne peuvent être pulvérisés que sur l’eau où se trouvent les larves.

### QUAND PRUDENCE RIME AVEC SANTÉ

Même si le Bti ne présente pas de risque notable pour la santé humaine, il demeure prudent d’éviter d’exposer directement la population. Comme dans tout programme d’épandage de pesticides, la population en général, dont les personnes allergiques, les hypersensibles ou immunodéprimées, doivent éviter d’être exposées durant l’application du produit. Un usage sécuritaire du Bti pour la santé publique requiert donc le respect des restrictions inscrites sur l’étiquette du produit, l’application de l’insecticide selon les règles de l’art par des professionnels certifiés et formés à cette fin, ainsi qu’une utilisation non abusive.

2. ARLA : Agence responsable de protéger la santé humaine et environnementale et d’évaluer l’innocuité des produits antiparasitaires avant leur acceptation pour utilisation au Canada.

### Formulaire d’adhésion à Eau Secours !

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécoque : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Membre de soutien

Je n’ai pas le temps de participer aux activités de la Coalition mais je soutiens financièrement car j’adhère à sa mission.

#### Membre participant

Je veux être mis au courant de toutes les activités de la Coalition.

#### Bénévolat

Je pourrais consacrer quelques heures par mois aux activités d’Eau Secours ! Veuillez communiquer avec moi.

La cotisation annuelle pour être membre d’Eau Secours ! est de 10 \$.

Ci-joint \_\_\_\_\_ \$

J’ajoute un don de \_\_\_\_\_ \$

Veuillez libeller votre chèque à l’ordre d’Eau Secours ! et le poster à l’adresse suivante :

**Eau Secours !**  
C.P. 55036 CSP Fairmount  
Montréal (Québec) H2T 3E2